

REGLEMENT INTERIEUR (mis à jour le 01/01/2023)

Horaires d'ouverture du bureau : Lundi au vendredi : 15h-20h et Samedi : 10h-12h et 14h à 16h
Horaires des cours de conduite : Lundi au vendredi : 9h-20h et Samedi : 9h-16h

À l'intention des formateurs

- 1- Il est strictement interdit de fumer ou de manger dans les véhicules de travail.
- 2- Il est interdit d'utiliser le téléphone portable sauf en cas d'urgence.
- 3- Les formateurs doivent renseigner la fiche de suivie de formation Digitale SAROOL et de la tenir à jour régulièrement.
- 4- Si un élève ne se présente pas à son cours, le formateur doit le joindre par téléphone dans le 1^{er} quart d'heure puis ainsi de suite tous les quart d'heure à concurrence de la moitié du temps prévu pour le cours.
- 5- Les formateurs sont tenus de faire les vérifications mécaniques basiques du véhicule de travail et de veiller à sa propreté. En outre d'aller laver un véhicule en cas d'absence d'élève.

Le non-respect répétitif de ces obligations peut entraîner en outre des avertissements préalables, le licenciement pour fautes graves.

À l'intention des élèves

Nota : Ce règlement s'applique aussi bien dans l'établissement que dans le véhicule de formation.

- 1- Il est strictement interdit de fumer, de manger ou d'utiliser le téléphone portable ou de porter un casque musicale sur les oreilles.
- 2- En salle de code il est interdit d'avoir un comportement nuisible aux autres élèves.
- 3- En cas de retard ou d'absence à une leçon, prévenir le bureau.
- 4- Une leçon de conduite annulée en temps réel sera considérée comme prise.
- 5- Une absence prolongée, doit faire l'objet d'un mail, d'un appel ou courrier justificatif.
- 6- L'élève doit consulter régulièrement son livret d'apprentissage en Ligne SAROOL afin de se tenir informé de sa progression et du niveau atteint relativement au référentiel de formation REMC.
- 7- Notre établissement ne pratique pas l'exclusivité de formateur (trice), néanmoins nous essayons d'articuler la formation autour de 2 formateurs référents autant que possible.

A l'intention élèves et Salarié(e)s

Dans notre établissement: On se doit d'être **tête nue** (cela veut dire : **rien sur la tête au bureau, en leçons de conduite et salle de code.**)

Le non-respect de ces règles entraînera un avertissement ou l'exclusion définitive en cas de récidive.

L'inscription à une formation dans notre établissement implique l'adhésion au règlement intérieur.